

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 JANVIER 2022
Convocation du 13 JANVIER 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit du mois de janvier à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de MOREILLES, dûment convoqués.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

1. **PRÉSENTS** : Mesdames BARRAUD Marie - AUDOUX Pascale - ROY Annie - JOYEUX Martine - Messieurs GUINOT Bertrand - ROUSSEAU Jérôme - BRAND Jackie - FARDIN Christophe - BERTHELOT Christophe
2. **EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Madame FICHET Marina (à Annie ROY) - Monsieur BOISSINOT Cyril (à Bertrand GUINOT)

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme secrétaire de séance, **Monsieur Christophe FARDIN** conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **PREND acte** des décisions prises par Monsieur le Maire et ses adjoints, dans l'exercice de leurs délégations conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 09 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

1. SYDEV : Contribution annuelle – Travaux de maintenance d'éclairage public 2022 ;
2. Panneau LED : choix d'une entreprise selon deux devis
3. DETR/DSIL : Demande subvention pour le pont et le panneau LED ;
4. Fond de relance : subvention pour l'aire de jeux et le sentier pédestre

D2022_01_18_1 MARCHE PUBLIC

SYDEV : Contribution annuelle – Travaux de maintenance d'éclairage public 2022.

Monsieur le Maire présente au Conseil la contribution annuelle du SYDEV pour l'année 2022 concernant les travaux de maintenance de l'éclairage public.

Le montant de la contribution a donc été calculé en application de ces décisions, comme suit :

Nature des travaux	Nombre de points lumineux			Nombre de visites	Base contribution	Montant de la contribution
	Total	Garantis	A prendre en compte			
Constitution du parc	121	25	121		-	
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – non garantis)	-		90	Forfait de 3 visites	14,00	1 260,00
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – non garantis)	-		6	Forfait de 3 visites	10,60	63,60
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS – sous garantie)	-		0	Forfait de 3 visites	4,46	0,00
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS – sous garantie)	-		25	Forfait de 3 visites	4,46	111,50
Visite(s) programmée(s) complémentaire(s)	-		0	0 visite(s) complémentaire(s)	1,36	0,00
TOTAL CONTRIBUTION EN EUR						1 435,10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la contribution annuelle de 1435.10 € TTC proposée par le SYDEV ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour le bon déroulement de l'éclairage ;
- **PRECISE** qu'il faut prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2022 de la commune.

D2022_01_18_2 MARCHE PUBLIC

Panneau LED : choix d'une entreprise selon deux devis.

Avec toutes les augmentations depuis le 1^{er} janvier 2022, nous avons refait une demande de devis actualisé à deux entreprises pour la fourniture et l'installation d'un panneau LED.

Le projet se situe en plein cœur du bourg sur la D137 traversant la commune proche de la Mairie. Le Maire souhaite installer un panneau d'affichage numérique double face de 2m² qui rendrait service aux administrés en leur communiquant les informations importantes de la vie de la commune.

Deux devis nous ont été envoyés pour la même prestation, Cocktail vision pour un montant de 18 500 € HT et Lumiplan pour 18 619.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de travailler avec la société **COCKTAIL VISION** Ingénierie, maître d'œuvre de l'opération. Le devis inclut notamment :

- Un panneau d'affichage double face de 2m² ;
- Le logiciel de gestion des informations ;
- L'installation ;
- La maintenance les trois premières années.

Le projet a été estimé à un montant de **18 500.00 € HT**, soit **22 200.00 € TTC**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par vote : 10 pour et 1 contre

- **DESIGNE** la société **COCKTAIL VISION**, pour l'installation d'un panneau d'affichage numérique, pour un montant de **18 500.00 € HT**, soit **22 200.00 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire des demandes de subventions sans lesquelles le projet de se fera pas.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D2022_01_18_3 FINANCES

DETR/DSIL : Demande subvention pour le pont et le panneau LED.

Deux projets sont en cours d'étude sur la commune de Moreilles. La réfection du Pont du Petit Marais fortement endommagé, ainsi que la mise en place d'un panneau LED de 2m² pour la communication dans le centre bourg au bord de la D137.

Le devis estimatif du Maître d'œuvre expert prévoit une enveloppe prévisionnelle de travaux à **190 070.00 € hors taxe.**

Un panneau LED est aussi en projet sur la commune de 2m² pour un montant global de 18 500 € HT soit 22 200 € TTC.

Une demande de DETR est faite auprès de la sous-préfecture pour ses deux projets. 30% du montant total hors taxe a été faite soit 62 571 €.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** la demande de subvention DETR ;
- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **VALIDE** la demande d'aide financière de l'Etat DSIL pour un montant de **62 571 euros** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

D2022_01_18_4 FINANCES

Fond de relance : subvention pour l'aire de jeux et le sentier pédestre.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'accord de faire une demande de subvention auprès de la Région pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux à proximité du City Stade, du foyer rural et de l'école Sœur Emmanuelle, réalisé par EDEN COM Ingénierie, maître d'œuvre de l'opération ainsi que le sentier pédestre traversant et reliant plusieurs sites de la commune.

Ces deux projets ont déjà été acceptés par délibération en 2021 pour un montant global de 46 898.00 € HT soit 56 277.60 € TTC.

La subvention « Fonds Régional Jeunesse et Territoires » pourrait être de 11 255.52 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

- **ACCEPTÉ** de faire la demande de subvention mentionnée ci-dessus.
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Séance levée à 21h20

A Moreilles, le 25 janvier 2022

Bertrand GUINOT

Maire de Moreilles

Affiché le 25 janvier 2022

Pour
La Maire Adjointe

